

Renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale de l'adresse du comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Marseille, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale de l'adresse du comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Marseille, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 229;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15373_t1_0229_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

quelque repaire qu'ils se réfugient. Quoique placés à l'extrémité des frontières nous avons appris en frémissant les dangers que vous avez courus, nous avons envié le sort des braves Républicains de Paris, qui de leurs corps ont fait un rempart à la Convention, et nous aussi nous nous serions dévoués pour recevoir les coups mortels qui allaient vous être portés. Mais la cause du peuple triomphe et la chute des tyrans est une victoire pour lui. O dans les fastes de la Révolution, ton ombre semblait favoriser les projets ambitieux de ces monstres qui voulaient nous redonner des fers, de ces hommes d'autant plus dangereux qu'ils étaient dans le sein même de la Convention et qui voulaient assassiner la liberté au moment même où nos armées victorieuses s'affirmaient sur tous les points de la République.

Mais le jour en reparaissant les a vus anéantis, comme un réveil heureux dissipe les effets d'un songe funeste. Exemple terrible et frappant pour les ennemis du peuple, que la Révolution du 9 au 10 thermidor soit à jamais mémorable à ceux qui seraient assez téméraires, que d'oser concevoir des projets aussi affreux, et qui voudraient arracher la liberté au peuple français.

Et vous qui justifiez si bien la confiance qu'il vous a accordée conservez cette attitude fière et majestueuse digne des hommes libres, que le volcan révolutionnaire dévore et engloutisse tous les conspirateurs.

Nous seconderons vos efforts dans l'exécution des lois, nous partagerons vos travaux, et nous surveillerons les ennemis de la chose publique, nous en avons pris depuis longtemps l'engagement solennel, nous y serons fidèles, et nous vous le renouvellerons toujours avec empressement.

ARAGO, CARBONEL, DAULEVILLE, VIERNU,
ESTÈVE, RIBES CARCASSONNE.

2

Le comité de Surveillance et révolutionnaire de la commune de Marseille écrit que la Convention nationale a toujours été le centre de réunion; qu'il vient dans son sein déposer ses peines et ses craintes sur ce que l'esprit public perd tous les jours de son énergie où la marche révolutionnaire l'avait porté. Il annonce que les aristocrates, les modérés, les nobles, les prêtres et tous les ennemis de la chose publique lèvent une tête insolente; que, dans leur frénésie, ils comptent sur un oubli absolu de leurs crimes; qu'ils en méditent de nouveaux, qu'ils attendoient, avant la chute du scélérat Robespierre, un changement avantageux; que plusieurs lettres surprises annoncent que dans un mois les nobles avoient l'espoir d'être rendus à leur premier état; que les moyens les plus perfides sont employés pour conduire, par le modérantisme, à la contre-révolution; qu'il en a une nouvelle preuve par la soustraction d'un paquet adressé à un détenu, contenant 356 billets de

la ci-devant loterie, portant trois fleurs-de-lys; qu'il est facile de voir qu'un de ces billets était pour chaque détenu, qui par là avoit un moyen facile de se faire reconnaître par les conjurés; voilà, dit ce comité, ce qui se passe autour de nous; le mal croît, il exige un remède prompt, nous ne le voyons que dans le resserrement des mesures révolutionnaires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale (11)

Le comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Marseille à la Convention nationale (12)

Citoyens Représentans,

La Convention a toujours été le centre de notre réunion; c'est dans son sein que nous venons déposer nos peines et nos craintes sur les suites désastreuses qui peuvent résulter de l'appauvrissement de l'esprit public; il perd chaque jour de l'énergie à laquelle la marche révolutionnaire l'avait porté.

Les aristocrates, les modérés, les nobles, les prêtres et tous les ennemis de la chose publique, lèvent une tête insolente; les portes des prisons semblent trop lentes à s'ouvrir, pour vomir dans la société des scélérats qui n'existeront pas, si les tribunaux révolutionnaires n'avoient été suspendus. Dans leur frénésie, ils comptent sur un pardon, sur une amnistie générale, sur un oubli absolu de leurs crimes; ils en méditent de nouveaux; ils attendoient, avant la chute du scélérat Robespierre, un changement avantageux dans leur position; plusieurs lettres surprises en sortant des maisons d'arrêt annoncent que dans un mois les nobles avoient l'espoir d'être rendus à leur premier état. Un décret venoit de les écarter pour toujours, eux et les ex-prêtres, des fonctions publiques; son exécution a été suspendue; nouveau motif pour croire à cette singulière prophétie; nouvelles prétentions de la part des amis des détenus; nouveaux murmures contre les autorités constituées qui n'entrent pas dans leurs vues; les moyens les plus perfides sont mis en usage pour conduire le modérantisme à la contre-révolution.

Voici une nouvelle preuve de cette vérité.

Nous venons d'arrêter une femme qui s'est présentée à la porte de la maison de justice, avec un paquet adressé à un détenu, contenant 356 billets de la ci-devant loterie royale de France pour l'année 1786, et portant tous trois fleurs-de-lys, et le numéro du bureau 612 pour le tirage du mois de septembre; il est facile de voir qu'il devoit y avoir un de ces billets pour chaque détenu, qui, dans tous les cas, avoient un moyen facile de se faire reconnaître par les autres conjurés. Nous vous rendrons compte des résultats ultérieurs de cette découverte.

(11) P.-V., XLV, 37.

(12) Bull. 18 fruct. (suppl.), *Moniteur*, XXI, 675; *Débats*, n° 714, 307-308; *Rép.*, n° 259; *J. Paris*, n° 613; *M.U.*, XLIII, 295; *Ann. R. F.*, n° 276; *F. de la Républ.*, n° 428; *Ann. Patr.*, n° 614; *J. Fr.*, n° 710; *Gazette Fr.*, n° 978; *J. Univ.*, n° 1747; *J. Mont.*, n° 128.